

Ecole Notre Dame
QUESTEMBERT



Skol an Itron Varia
KISTREBERZH


NOTE DE RENTREE
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021


**A LIRE ATTENTIVEMENT
Et A CONSERVER**

23 Rue de la Laine - 56230 QUESTEMBERT
02.97.26.14.70 – notredamequestembert@outlook.fr – ecolendquestembert.fr

Chers parents,

Voici quelques informations concernant le fonctionnement de l'école. Nous faisons appel à votre attention pour le respect des diverses consignes qui permettront à tous de passer une bonne année. L'ensemble des membres de l'équipe pédagogique vous souhaite de passer une très agréable année scolaire.

HORAIRES 	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi Classe : 8h45-12h00 // 13h30-16h30 Pour tous les élèves, l'accueil est possible à partir de 8h30 le matin en classe et 13h20 l'après-midi sur la cour. Pour des raisons de sécurité et du respect du travail de toutes et tous, les portails sont fermés pendant les heures de classe, merci d'être vigilants sur les heures d'accueil.
GARDERIE	7h15 – 8h30 et 16h45-19h
SORTIES 12h et 16h30	Les sorties des élèves se font : *à la porte de la classe pour les maternelles *pour les CP au CM2 : les parents peuvent également accéder à la cour et attendre l'arrivée des élèves. Merci de respecter les sens de circulation, la distanciation sur la cour et éviter les regroupements. L'accès au parking « plateau » est possible uniquement à partir de 16h15 . Pour des raisons de sécurité , il est interdit de stationner devant le portail gris avant son ouverture et sur le chemin à proximité du restaurant scolaire. Il en est de même à 12h. Les enfants inscrits pour le transport scolaire doivent respecter les consignes de sécurité et porter un gilet jaune.
RESTAURANT SCOLAIRE	La réservation doit se faire auprès des services municipaux. Pour les élèves déjà scolarisés, l'identifiant reste le même. N'oubliez pas de vous munir de votre quotient familial si ce dernier a changé. Pour les nouvelles inscriptions ou pour toute question, vous pouvez contacter Mme Stéphanie LE FORESTIER à « Pomme d'Api » (Centre de Loisirs). Elle est également au joignable au 07.87.19.89.96 ou 06.31.93.75.71
SECURITE ET HYGIENE	Merci de respecter les consignes suivantes : <ul style="list-style-type: none">➤ Lors de la sortie de classe, pour une plus grande sécurité de vos enfants aux abords de l'école, nous vous demandons d'être très vigilants.➤ Chaque élève doit apporter un gilet jaune qui restera à l'école ou dans le cartable. (sauf classe Jeanne et Martine)➤ Une fois le portail franchi, merci de descendre des vélos et trottinettes.➤ Pas d'écharpe en maternelle, préférer les cols amovibles ou cagoules.➤ Lorsqu'un enfant est malade (fièvre ou maladie contagieuse), il n'est pas possible pour lui de travailler dans de bonnes conditions.

	<p>Dans ce cas, il ne peut être accepté à l'école.</p> <p>Pas de médicaments à l'école, même avec ordonnance. Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait que nous ne sommes pas autorisés à délivrer de médicaments au sein de l'école (sauf PAI), nous vous demandons par conséquent de ne pas en apporter sur temps scolaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Surveiller régulièrement la tête de vos enfants pour les poux, et mettre en place, le cas échéant, le traitement nécessaire. ➤ Marquer les vêtements, les sacs et cartables. Les vêtements non récupérés après un certain temps seront remis à une association caritative. ➤ Vigilance quant à la tenue des enfants : pas de mini-short, mini-jupe, décolleté, tongs ... ➤ Les chewing-gums et les bonbons sont interdits ➤ Les jeux (billes) sont interdits pour les maternelles afin d'éviter les pertes ou les échanges d'objets personnels entre les enfants. L'école ne pourra en aucun cas être tenue responsable de pertes, d'échanges ou de vols. ➤ Les animaux, même tenus en laisse et/ou portés, sont interdits sur les cours. <p style="text-align: center;">RETROUVEZ TOUTES LES CONSIGNES AVEC PLUS DE PRECISIONS DANS LES DOCUMENTS TRANSMIS A LA RENTREE :</p> <p style="text-align: center;">- CONTRAT DE SCOLARISATION - PROTOCOLE SANITAIRE</p>
<p>ASSURANCES</p>	<p>Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités de l'école. Vous devez vérifier que votre assurance personnelle garantisse les risques de Responsabilité civile et d'Individuelle Accident. Dans ce cas, merci de nous transmettre une attestation transmise par votre assureur. Vous avez également la possibilité de souscrire l'assurance « Mutuelle St Christophe » proposée dans le dossier de rentrée.</p>
<p>FREQUENTATION SCOLAIRE</p>	<p>Depuis septembre 2019, l'instruction est obligatoire à partir de l'âge 3 ans. Les enfants nés en 2018 (TPS) ne sont pas soumis à cette obligation d'instruction mais peuvent être admis dans la limite des places disponibles. Tous les enfants nés en 2017 (PS) ont l'obligation d'instruction et donc d'assiduité scolaire. Néanmoins, un aménagement peut être fait pour les heures de classe de l'après-midi afin de permettre une adaptation progressive, autrement dit un enfant né en 2017 peut ne venir que le matin à l'école dans un premier temps. Sur demande des familles, un document sera transmis. Le chef d'établissement émet un avis en lien avec l'équipe éducative, puis l'IEP (inspecteur de l'éducation nationale) autorisera ou refusera la demande de la famille. Les enfants nés en 2016 et 2015 ont l'obligation d'instruction et donc d'assiduité scolaire.</p> <p>Les parents doivent impérativement prévenir les enseignants de toute absence de leur enfant (appel à l'école avant la classe ou au plus tard à 10h). Les absences non justifiées sont signalées à l'Inspecteur d'Académie.</p> <p>Lors d'absences sur temps scolaires (du type week-end prolongé ou vacances) une autorisation d'absence exceptionnelle doit être demandée au chef d'établissement. Les parents s'engagent à rattraper le travail scolaire lors de cette période d'absence. Les apprentissages et les devoirs ne seront abordés ni en avance, ni au retour. Si l'absence est prévisible (visite chez un spécialiste...) merci d'en informer l'enseignant(e).</p>
<p>RELATIONS PARENTS / ENSEIGNANTS</p>	<p>Un carnet de liaison permet aux parents comme aux enseignants de communiquer, n'hésitez pas à vous en servir. Par l'intermédiaire de la liste de diffusion numérique, de nombreuses informations vous seront transmises sur votre adresse mail. Merci de consulter avec attention les informations. Merci de vérifier dès à présent que les messages envoyés par l'école n'arrivent pas dans les Spams ou courriers indésirables.</p> <p>Vous pouvez également consulter le site de l'école : ecolendquestembert.fr</p> <p>Les heures d'arrivée en classe (8h30 et 13h20) restent un temps d'accueil pour les enfants. Afin d'être plus facilement disponibles pour échanger, les enseignants sont à votre disposition pour vous rencontrer de préférence sur rendez-vous.</p>
<p>ASH Mme Viviane Parage</p>	<p>Mme Viviane Parage, enseignante spécialisée au sein des établissements de notre secteur, travaille avec l'équipe enseignante afin de mettre en place des ateliers en petits groupes sur temps scolaire. Cela constitue une aide pédagogique ponctuelle en fonction des besoins repérés.</p>

CALENDRIER SCOLAIRE (Zone B)						
<i>Rentrée des élèves</i>	<i>Toussaint</i>	<i>Noël</i>	<i>Hiver</i>	<i>Printemps</i>	<i>Début des vacances d'été</i>	
Mardi 1er septembre 2020	Samedi 18 octobre 2020 Lundi 2 novembre 2020	Samedi 19 décembre 2020 lundi 4 janvier 2021	vendredi 20 février 2021 lundi 8 mars 2021	vendredi 24 avril 2021 lundi 10 mai 2021	Mardi soir 6 juillet 2021	
<u>QUELQUES DATES A NOTER DES A PRESENT</u>						
Vendredi 4 septembre : Célébration de rentrée à l'école Vendredi 18 septembre : Ma rentrée avec l'Ugse Dimanche 27 septembre – 10h30 : Messe Paroissiale de Rentrée Dimanche 20 juin : Kermesse						



ORGANISATION PEDAGOGIQUE 2020/2021
 Chef d'établissement : Mr SOUCHET Frédéric – Secrétaire : Mme LE FALHER Catherine

A NOTER

Classe	Enseignant	Bâtiment	Réunions de classe (18h30)
TPS/PS	Mme NILIAS Martine	F	Vendredi 2 octobre
PS/MS	Mme LE GOFF Jeanne	F	Vendredi 2 octobre
MS/GS	Mme LE DORIDOUR Pascale	E	Vendredi 2 octobre
PS/MS/GS bzh	Mme LUCAS Sophie	E	Vendredi 2 octobre
GS	Mme DUMONT Aurélie	E	Mardi 29 septembre
GS/CE1 bzh	Mr DANIEL Francis (L/M) Mme LE BOT Sophie (J/V)	E	GS : Vendredi 2 octobre CE1 : Mardi 15 septembre

CP bzh	Mr DANIEL Florian	C	Mardi 8 septembre
ULIS	Mme BRISSON Laurence	A	
CP	Mme LE VIAVANT Christel	C	Lundi 14 septembre
CP/CE1	Mme LE MENELEC Carmen	C	CP : Lundi 14 septembre CE1 : Mardi 15 septembre
CE1/CE2	Mr VERNAY Eric	C	CE1 : Mardi 15 septembre CE2 : Mardi 22 septembre
CE2/CM1 bzh	Mme PERENNES Envela	C	CE2 : Mardi 22 septembre CM1 : Vendredi 25 septembre
CE2/CM1	Mme SALAUN Marie-Annick	A	CE2 : Mardi 22 septembre CM1 : Vendredi 25 septembre
CM1	Mme LE DUC Soline	A	Vendredi 25 septembre
CE2/CM2	Mme TOME Lydie	C	CE2 : Mardi 22 septembre CM2 : Mardi 15 septembre
CM2	Mr JUDIC Henri	A	CM2 : Mardi 15 septembre
ASH	Mme PARAGE Viviane	A	
AESH	Mr VAILLANT David - Mme REMON Bénédicte – Mme VALATS Eléonore - Mme GOMBAUD Nadine (ULIS)		
ASEM	Mme GALLO Christine Mme TREMELO Audrey Mme CADIO Cindy Mme LATINIER Isabelle	Mme HERRAULT Marie-Thérèse Mme BAUDRY Cécile Mme LELIEVRE Aurélie Mme DEHEE Laëtitia	
Ouvrier d'entretien	Mr RIO Patrick		

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire !